

Séance ordinaire du 03 avril 2025

L'an 2025, le 03 avril à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Hubert LAPORTE, Olivier LAFEUILLADE, Philippe GARRIGUE, Luc DUTRUCH, José MARTIN, Pierre SEVAL, Pascal COURTAZELLES, Mmes Emmanuelle FAVRE, Sylvie FONTENEAU, Nanou LAURENTJOYE, Sylvie AYAYI, Céline BAGOLLE

EXCUSES :

Monsieur Pierre COTSAS ayant donné pouvoir à Pascal COURTAZELLES
Monsieur Pierre DURAND ayant donné à Frédéric DUPIC
Monsieur Harrag KOUTCHOUCK ayant donné pouvoir à Céline BAGOLLE
Madame Sylvie BRISSON ayant donné à Olivier LAFEUILLADE
Madame Alice PLATRIEZ ayant donné pouvoir à Emmanuelle FAVRE,
Madame Sybil PHILIPPE
Madame Laetitia DA COSTA
Monsieur Cédrick CHALARD

ABSENTS :

Madame Lucie LAVERGNE

Secrétaire de séance : Pascal COURTAZELLES

Date de convocation : 19/03/2025

Nombre de Conseillers : 22
Nombre de Conseillers en exercice : 22
Nombre de Conseillers présents ou représentés : 18
Nombre de suffrages exprimés : 18

D.2024-04-21 : Affectation du résultat 2024 Budget Annexe « centre aquatique »

Après avoir voté le compte administratif 2024 du budget annexe « centre aquatique », sur proposition du Président, le Conseil Communautaire doit procéder à l'affectation du résultat 2024 de la façon suivante :

Affectation du résultat 2024 « Centre Aquatique »	
<u>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</u>	
Résultat de l'exercice	408 668,54 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	102 891,49 €
Résultat de clôture	511 560,03 €
Excédent (A1)	511 560,03 €
Déficit (A2)	

<u>Besoin réel de financement de la section d'investissement</u>	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	- 76 787,28 €
Résultat réporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	- 297 108,22
Résultat comptable cumulé	- 373 895,50 €
Excédent (R001)	
Déficit (D001)	- 373 895,50 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	
Recettes d'investissement restant à réaliser	
Solde des restes à réaliser	
(B) Besoin (-) Réel de financement	373 895,50 €
<u>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</u>	
Résultat excédentaire (A1)	511 560,03 €
En couverture du besoin de financement (B) Dégagé à la section d'investissement (Recette budgétaire R 1068)	373 895,50 €
En dotation complémentaire (R 1068)	
Sous total 1068	373 895,50 €
En Excédent reporté à la section de fonctionnement (Recette non budgétaire au compte 110/ligne R002 du budget n+1)	137 664,53 €
Total (A1)	511 560,03 €
<u>Résultat déficitaire (A2) en report au compte débiteur</u>	
(Recette non budgétaire au compte 119/ déficit reporté à la section de Fonctionnement D 002)	
<u>Transcription budgétaire de l'affectation du résultat</u>	
<u>Section de fonctionnement</u>	
Dépenses : D 002 Déficit reporté	
Recettes : R 002 Excédent reporté	137 664,53 €
<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses : D 001 Solde d'exécution année N-1	373 895,50 €
Recettes : R001 Solde d'exécution N-1	
R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	373 895,50 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide d' :

- ✓ Approuver l'affectation de résultat 2023 du budget annexe « Centre Aquatique » comme indiqué ci-dessus.

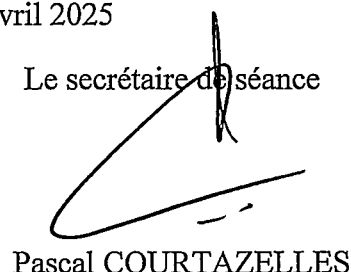
Fait à Saint-Loubès, le 03 avril 2025

Le Président



Frédéric DUPIC

Le secrétaire de séance



Pascal COURTAZELLES

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr